



Illustrations des bonnes pratiques

Maîtriser les coûts en engageant une étude d'optimisation

Critère 2.2.

***Plan d'actions rappelant par action
les objectifs et les indicateurs de suivi***

***Communauté d'Agglomération
de Montpellier (34)***

Etude d'optimisation de la
gestion des déchets

Plan d'actions

HUD / N° 85 650 K

Janvier 2009

TABLE DES MATIERES

RENFORCER LA COMMUNICATION OPERATIONNELLE POUR AMELIORER LES PERFORMANCES DE TRI	1
OPTIMISER LA DISTRIBUTION DES SACS PLASTIQUES POUR LA COLLECTE SELECTIVE	3
AMELIORER LA COLLECTE SUR LE QUARTIER GRAND CŒUR (MONTPELLIER).....	5
AMELIORER LES PERFORMANCES DU CENTRE DE TRI	7
GERER LES ACCES DES PROFESSIONNELS AUX POINTS PROPRETE	8
AMELIORER LA COLLECTE DU VERRE	10
AMELIORER LA COLLECTE DES PAPIERS-JOURNAUX	12
OPTIMISER LA COLLECTE SUR LES ZI/ZAC	13
MODIFIER ET HARMONISER LA COLLECTE DES DECHETS VERTS	14
ACCROITRE LA VALORISATION ET HARMONISER LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS	15
OPTIMISER LA COLLECTE DES PAPIERS BLANCS	16

Renforcer la communication opérationnelle pour améliorer les performances de tri

Objectifs globaux sur l'amélioration du tri :

- Améliorer les performances de tri en qualité et quantité
- Améliorer en particulier le tri en habitat vertical et dans les centres villes.
- Développer une politique de suivi des indicateurs pertinents par type de flux et par type d'habitat
- Objectif à 3 ans : réduire les refus de collecte et de tri à 23% (environ 30% actuellement) et augmenter les quantités de recyclables valorisés de 15% - Gain escompté de 518 k€/an sur les seuls recyclables.
- Objectif à 6 à 8 ans : 15% pour les refus de collecte et de tri, et + 22% pour les quantités valorisées - Gain escompté de 965 k€/an.

Objectifs spécifiques

- Redonner la priorité aux actions de communication de fond sur le terrain (démarchage au porte-à-porte)
- Développer les interventions correctrices ponctuelles (refus de collecte suivis d'une action ciblée)
- Coupler la distribution des sacs plastiques avec les actions de communication de terrain

Propositions pour la réorganisation du dispositif de communication opérationnelle :

- **"coordinateurs de zone"** rattachés aux contrôleurs de secteurs et aux exploitants de la Régie
 - actions correctrices ciblées en réponse à un dysfonctionnement
 - coordination de la communication sur leur territoire et contact permanent avec les communes, les maisons d'Agglomération, les syndicats,...

*nombre : 12 (1 par contrôleur ou pôle de régie) en phase transitoire
6 en « régime de croisière »*
- **"agents de communication de proximité"**
 - Tâches en "prestation de service" selon un cahier des charges et un planning pré-établis :
 - démarchage au porte-à-porte
 - ciblé selon les défauts de collecte signalés par les opérateurs de collecte
 - ou
 - systématique sur une zone identifiée comme peu performante
 - boîtage ciblé
 - distribution de sacs plastiques (associée à un contact avec la population)
 - Rattachement à une structure extérieure au pôle collecte :
 - pôle traitement
 - ou
 - entreprise prestataire de service
 - dimensionnement : 5 équipes de 2 agents
 - mesure systématique des indicateurs de performance associés (taux présentation, taux refus,...)
- **coordination thématique assurée au sein de la DPGD**
 - **communication en habitat vertical** (y compris coordination des agents de communication sur la collecte sélective recrutés par les bailleurs sociaux)
 - organisation des **manifestations exceptionnelles** ("recyclades", foire exposition, etc...)
 - **coordination des animations scolaires**
 - **supervision de la distribution des sacs plastiques** (approvisionnement des points de retrait,...)

Actions à mettre en place et planning correspondant :

Actions	janv-09	févr-09	mars-09	avr-09	mai-09	juin-09	juil-09	août-09	sept-09	oct-09	nov-09	déc-09
- Fin de contrats des Messagers recrutés pour le lancement de la collecte des biodéchets - Définition de l'organisation à mettre en place - Budget supplémentaire : enveloppe à prévoir - Définition des tâches des agents de communication (selon les fonctions) <i>Si embauche en interne des agents de communication opérationnelle</i> - procédure de recrutements - mise en place de la structure <i>Si externalisation auprès d'une société prestataire de service</i> - rédaction cahier des charges - passation du marché - mise au point du marché - Evaluation et recadrage éventuel des tâches exécutées												

Indicateurs :

- taux de présentation de bacs de collecte sélective
- taux de refus de collecte de bacs/sacs (optibag/collecte sélective)
- taux de refus en centre de tri DEMETER
- taux de bacs roulants non-conformes en habitat vertical
- tonnage collecte sélective (recyclables et biodéchets)
- tonnage produits valorisés
- nombre de sacs (optibag/collecte sélective) distribués et collectés

Moyens nécessaires :

- au sein de la Direction de la Prévention et de la Gestion des Déchets :
 - o 2 à 3 coordinateurs thématiques
 - o 6 coordinateurs de zone
- au sein d'une structure externalisée (rattachée au pôle traitement ou à une entreprise prestataire de service) : 5 équipes de 2 agents de communication de proximité

Coûts associés :

- "coordinateurs de zones" et coordination thématique : redéploiement des Messagers du Tri actuels
- Mise en place de 10 "agents de communication de proximité" externalisés : 505 000 €/an hors soutiens Eco-Emballages de 10 000 € par an et par agent de communication (y compris caractérisations permettant l'évaluation périodique des performances)
- campagne (à réaliser par exemple tous les 2 ans sur la zone Grand Cœur de Montpellier) de distribution des sacs plastiques jaunes de collecte sélective, associée à une communication de proximité : 76 k€/an

Optimiser la distribution des sacs plastiques pour la collecte sélective

Objectifs :

- Sacs jaunes: Améliorer les performances de tri en quantité sur les recyclables en mélange
- Sacs FFOM pour bacs oranges : Inciter à un meilleur tri de la FFOM en mettant à disposition des sacs biodégradables tout en maîtrisant les coûts (confort)
- Sacs optibag : cibler la distribution des sacs en accompagnant d'une communication opérationnelle (enjeu majeur pour la collecte des biodéchets en habitat collectif)

Propositions d'organisation

- Sacs plastiques jaunes pour la collecte sélective des recyclables
 - centres villages : maintien du système actuel (Maisons d'Agglomération, Mairies)
 - sur Grand Cœur Montpellier
 - tous les 2 ans : distribution à domicile (démarchage au porte-à-porte / communication)
 - tous les 6 mois environ : distribution de bons de retrait chez les commerçants relais (selon un format permettant une distinction dans les boîtes aux lettres/encart dans « Harmonie »)
- Sacs biodégradables
 - à cibler sur les utilisateurs
 - boîtage ciblé
 - message collé sur le bac individuel orange présenté à la collecte
- Sacs optibag
 - tous les ans : distribution dans les cages d'escalier + appui des gardiens d'immeubles
 - tous les 4 ou 6 mois : boîtage de bons de retrait en points de distributions fixes

Actions à mettre en place et planning correspondant :

Actions	janv-09	févr-09	mars-09	avr-09	mai-09	juin-09	juil-09	août-09	sept-09	oct-09	nov-09	déc-09
<i>Sacs plastiques jaunes sur Grand Cœur</i>												
- Définition du mode de distribution	■											
- Elaboration d'un cahier des charges de prestation de service		■										
- Passation marché prestation de service			■									
- Distribution/communication de proximité sur 25 000 foyers Grand Cœur				■								
- Mise en place du dispositif des commerçants relais					■							
- Distribution des bons de retraits									■			
- Evaluation et recadrage du dispositif										■		
- Evaluation et recadrage du dispositif											■	
<i>Sacs biodégradables pour les biodéchets</i>												
- Définition du mode de distribution	■											
- Distribution						■						
<i>Sacs OptiBag en petit collectif Montpellier</i>												
- Définition du mode de distribution	■											
- Mise en place du dispositif					■							
- Boîtage ciblé (ou nouvelle campagne de porte-à-porte)						■						

Indicateurs :

- taux de présentation de sacs aux collectes
- taux de refus en centre de tri DEMETER (par secteur concerné)
- taux de retour des bons de retrait
- nombre de sacs distribués
- taux de sacs collectés par rapport aux sacs distribués

Moyens nécessaires :

- Moyens couplés à la communication opérationnelle de proximité (coordination thématique, coordination « de zone », agents de communication de proximité en prestations externalisées.

Coûts associés :

- campagne de distribution des sacs plastiques jaunes de collecte sélective à réaliser tous les 2 ans sur la zone Grand Cœur de Montpellier, associée à une communication de proximité :
76 k€/an

Améliorer la collecte sur le quartier Grand Cœur (Montpellier)

Objectifs :

- Développer la collecte sélective en mélange sur les secteurs non desservis actuellement (faubourgs du centre de Montpellier)
- Améliorer la collecte et le stockage des déchets sur le centre de Montpellier
- Corriger les pratiques des commerçants (limiter les dépôts en dehors des heures fixées pour la collecte, réduire les tonnages résiduels,...)

Propositions d'actions

SUR LE SECTEUR ECUSSON

- Services renforcés pour les commerçants
 - service de base (niveau de service actuel)
 - services personnalisés payants (avec contractualisation + communication adaptée)
 - conteneurisation spécifique
 - prise en charge et horaires particuliers
 - collectes spéciales,...
- Collecte des encombrants des particuliers renforcée
 - possibilité d'intervention EMMAÜS
- Points d'apport de proximité pour les ordures ménagères résiduelles
 - plateformes enterrées sur les secteurs centraux non accessibles aux véhicules de gros gabarits
 - compacteurs enterrés ou conteneurs semi-enterrés sur les secteurs périphériques

SUR LE RESTE DU QUARTIER GRAND CŒUR

- Collecte sélective des recyclables en sacs plastique
- Compacteurs enterrés ou conteneurs semi-enterrés sur les zones de forte production

RENFORCER LA COERCITION → instaurer le principe de facturation des dépôts illicites (selon service implicite rendu) à associer au règlement de collecte

Planning correspondant :

Actions	janv-09	févr-09	mars-09	avr-09	mai-09	juin-09	juil-09	août-09	sept-09	oct-09	nov-09	déc-09
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de la collecte sélective des recyclables en sacs plastiques - Organisation de la distribution en continu des sacs plastiques - Etude d'implantation des compacteurs enterrés / conteneurs semi-enterrés sur les secteurs de fortes productions - Expérimentation de services personnalisés payants aux commerçants sur l'Ecusson (moyennant redevance spécifique) - Bilan de l'expérimentation des services personnalisés aux commerçants et généralisation éventuelle 												

Indicateurs :

- nombre de sacs plastiques distribués
- taux de retour des bons de retrait pour les sacs plastiques
- tonnage collecte sélective (recyclables secs et verre)
- tonnage par flux des commerçants de l'Ecusson

Coûts associés :

- généralisation de la collecte sélective en sacs plastiques sur Grand Coeur : 300 k€/an
- mise en place de 6 compacteurs enterrés : 1 100 k€/an (évaluation coût de collecte actuelle sur Ecusson 1 500 k€/an)

Moyens nécessaires :

- communication de terrain + communication institutionnelle pour lancement de la collecte sélective (hors Ecusson)
- logistique pour la distribution en continu des sacs plastiques (boîtage des bons de retrait / approvisionnement des points de retrait)
- 1 correspondant spécifique pour les commerçants de l'Ecusson lors de l'expérimentation des services payants
- concertation avec la Ville de Montpellier pour la mise en place de compacteurs ou de conteneurs enterrés

Améliorer les performances du centre de tri

Objectifs :

- améliorer la performance du centre de tri pour diminuer les coûts
- adapter les installations en fonction de la capacité de tri nécessaire dans les années à venir

Propositions pour l'amélioration de la performance de tri :

- engager une étude avec AMO pour définir les travaux à engager pour améliorer la performance de tri de Demeter et prévoir les besoins en termes de capacité
- inclure dans le marché d'exploitation du centre de tri une clause sur la "qualité" des refus de tri (maximum 5% en poids de matière valorisable)

Actions à mettre en place et planning correspondant :

Actions	oct-09	nov-09	déc-09	janv-10	févr-10	mars-10	avr-10	mai-10	juin-10	juil-10	août-10	sept-10	oct-10	nov-10	déc-10	janv-11	févr-11	mars-11	avr-11	mai-11	juin-11	juil-11	août-11	sept-11	oct-11	nov-11	déc-11	janv-12
- Budgétisation des études à mener avant travaux	■																											
- Consultation pour étude/AMO			■	■																								
- Etude + choix du scénario + AMO pour choix MOE				■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
- Définition du projet / MOE																■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
- Consultation des entreprises et choix																												
- Budgétisation des travaux																												
- Préparation avant travaux																												
- Travaux selon scénario retenu																												

6 à 10 mois

Indicateurs après mise en œuvre :

- taux de refus de tri
- tonnages triés
- caractérisation des déchets
- coûts de tri

Coûts associés :

- selon scénario retenu pour les travaux sur le centre de tri
- la valorisation supplémentaire de 1,5% des refus (soit environ 100 tonnes/an) permettrait un gain de 20 à 25 k€/an (sans tonnage entrant supplémentaire : recettes matières + soutiens à la tonne triés + économie sur le transport/traitement des refus). Une caractérisation mensuelle coûterait 3 k€/an.

Moyens nécessaires :

- suivi Eco-Emballages

Gérer les accès des professionnels aux Points Propreté

Objectifs :

- Faire supporter le coût d'élimination des déchets professionnels aux professionnels
- Conserver une solution de proximité pour les petits artisans
- Respecter le champ de compétence de la collectivité
- Eviter la concurrence avec les entreprises privées
- Mieux gérer les flux de déchets professionnels

Propositions pour la gestion des accès des Points Propreté aux professionnels :

- Rendre le service payant aux professionnels en fonction de la nature et quantité de déchets déposés
- Réduire le nombre de sites accessibles aux professionnels et supprimer totalement leur accès sur les autres sites.

Plusieurs systèmes de facturations sont envisageables (voir détail dans le rapport), le système proposé et chiffré ci-après est le suivant :

- Points Propreté de Mosson, Villeneuve les Maguelone et Le Crès réservés aux professionnels
- Equipement des 3 sites en système de pesée sélective autonome (pesée autonome sous chaque benne)
- Suppression des accès aux professionnels sur les autres sites (équipement de portiques pivotants limitant la hauteur des véhicules)
- Possibilité de ne pas facturer les petits montants pour inciter les petits artisans à venir déposer leurs déchets dans les déchèteries réservées aux professionnels et permettant leur identification

Actions à mettre en place et planning correspondant :

Actions	janv-09	févr-09	mars-09	avr-09	mai-09	juin-09	juil-09	août-09	sept-09	oct-09	nov-09	déc-09	janv-10	févr-10
- Concertation avec les chambres consulaires		■	■	■										
- Concertation avec les entreprises privées prestataires		■	■	■										
- Concertation avec les Elus		■	■	■										
- Définition d'une stratégie globale						■	■							
- Identification des aménagements possibles sur les Points Propreté			■											
- Mise au point du système retenu (type de facturation...)								■	■					
- Mise en place des équipements (consultation, installation)										■	■	■	■	
- Communication auprès des professionnels fréquentant les Points Propreté													■	■
- Avenant au marché ou mise au point de prestations supplémentaires													■	■
- Formation des gardiens de déchèterie														■

Indicateurs :

- fréquentation des professionnels
- nature et quantité des apports des professionnels
- tonnage de dépôts sauvages à l'entrée des déchèteries
- recettes induites

Coûts associés :

- selon dispositif retenu (voir détail dans le rapport)

Pour le système pesée sélective autonome : de l'ordre de 420 k€ttc hors temps passé pour la mise en œuvre du projet et la communication associée

Coûts détaillés comme suit :

- 1- recettes des déchets professionnels : 560 k€/an (75% des recettes moyennes)
- 2- dépenses :
 - gestionnaire du nouveau service payant (facturation...) : 35 k€/an
 - portiques pivotant sur les autres Points Propreté : 44,8 k€ / amorti sur 10 ans
 - dispositif de pesée sélective autonome : 297,8 k€ /amorti sur 10 ans
 - logiciel : 13,6 k€ /amorti sur 10 ans
 - fonctionnement (service annuel pour hébergement des données, utilisation logiciel...) : 2,4 k€/an
 - VRD : 28,1 k€ (sous réserve d'un point d'électricité à proximité de la déchèterie) /amorti sur 10 ans
 - responsable chargé du dispositif sur le terrain : 40 k€/an
 - résorption des dépôts sauvages devant les déchèteries : +10 à 30k€/an

Moyens nécessaires :

- concertation avec les chambres consulaires
- communication auprès des professionnels
- enquête sur les conditions actuelles de dépôt des professionnels (apports, horaires de dépôts...)

- équipement des Points Propreté en systèmes de gestion des accès et de suivi des apports des professionnels
- personnel pour la gestion des accès aux professionnels et pour la facturation
- *si autres solutions de facturation (volume...) : renforcement des équipes de gardiennage*

Améliorer la collecte du verre

Objectifs :

- Augmenter les quantités captées
- Augmenter la rentabilité des colonnes
- Supprimer le verre du flux OM
- Augmenter le captage du verre professionnel tout en maîtrisant les coûts

Propositions pour le développement de la collecte du verre :

- Améliorer la dotation en conteneurs et en priorité sur les communes peu performantes
- Accompagner la mise en place de conteneurs d'une communication ciblée
- Développer en particulier les équipements dans les centres-villes (Montpellier en particulier) et dans l'habitat collectif
- Mener une communication spécifique ciblée sur les communes bien dotées mais peu performantes en l'accompagnant d'une légère dotation supplémentaire
- Verre professionnel : profiter de l'extension du parc de conteneurs pour cibler les lieux regroupant bars et restaurants (non desservis par la collecte en PAP), équiper ces conteneurs de trappes avec clé captive, suivre spécifiquement les rendements de ces conteneurs

Actions à mettre en place et planning correspondant :

Actions	< dec-08	déc-08	janv-09	févr-09	mars-09	avr-09	mai-09	juin-09	juil-09	août-09	sept-09	oct-09	nov-09	déc-09
- Etude d'implantation de conteneurs en partenariat avec les communes	■	■												
- Définition des aménagements paysagers éventuels			■	■										
- Fourniture des contenants : commande (marché existant)	■													
- Implantation des conteneurs			■	■	■									
- Actualisation du marché de collecte et communication au prestataire des nouveaux points à collecter			■	■	■									
- Communication auprès de la population									■					
- Etat zéro puis bilans réguliers														■

Indicateurs :

- nombre de colonnes mises en place et nouvelles dotations / commune
- tonnage de verre collecté, ratio à l'habitant, rentabilité par colonne
- évolution des soutiens et recettes matières correspondants
- tonnages spécifiquement collectés auprès des bars et restaurants, rentabilité des colonnes équipées de trappes pour le verre des professionnels
- part du verre dans le flux OM

Coûts associés :

- implantation de nouvelles colonnes avec augmentation de la rentabilité des colonnes de 9,4 à 20% (soit environ la moyenne nationale en semi-urbain) par le biais de communication générale et opérationnelle
- augmentation des recettes et des soutiens, économies sur le traitement des OM, augmentation des coûts de collecte et d'entretien des colonnes : soit un gain escompté de 142 k€ à 251 k€ pour l'implantation de 170 nouvelles colonnes

Moyens nécessaires :

- communication de terrain (dans le cadre du tri sélectif général) + communication institutionnelle pour la mise en place de nouveaux équipements
- analyse périodique de la rentabilité des colonnes et adaptations sur le terrain
- évolutions de la part du verre dans les OM à l'entrée d'Ametyst
- contrôles du contenu des bacs OM professionnels
- concertation avec les communes pour l'implantation des colonnes
- coordination avec les communes peu performantes pour mener une communication ciblée

Améliorer la collecte des papiers-journaux

Objectifs :

- Augmenter les quantités captées en apport volontaire
- Détourner le papier du flux en mélange pour diminuer les coûts de tri
- Augmenter la rentabilité des colonnes

Propositions pour le développement de la collecte du papier en apport volontaire :

- Dans un premier temps, limiter le déploiement de colonnes sur des points de gisement importants :
 - dans l'habitat collectif (en particulier sur les sites non desservis par la collecte sélective en PAP)
 - sur des points de production particuliers (ex : résidences universitaires, bureaux...)
 - en priorité dans les communes non dotées de conteneurs à papier

Actions à mettre en place et planning correspondant :

Actions	< dec-08	déc-08	janv-09	févr-09	mars-09	avr-09	mai-09	juin-09	juil-09	août-09	sept-09	oct-09	nov-09	déc-09
- Etude d'implantation de conteneurs en partenariat avec les communes - Définition des aménagements paysagers éventuels - Fourniture des contenants : commande (marché existant)														
- Implantation des conteneurs - Actualisation du marché de collecte et communication au prestataire des nouveaux points à collecter														
- Communication auprès de la population - Etat zéro puis bilans réguliers														

Indicateurs :

- nombre de colonnes mises en place et nouvelles dotations / commune
- tonnage de papier collecté, ratio à l'habitant, rentabilité par colonne
- soutiens et recettes matières correspondants
- part du papier dans le flux collecte sélective en mélange

Coûts associés :

→ augmentation des recettes et des soutiens, économies sur le coût de tri à Demeter, augmentation des coûts de collecte et d'entretien des colonnes : soit un gain escompté de 86€/tonne détournée de la collecte sélective en mélange avec implantation de nouvelles colonnes, soit 60 k€ pour 70 colonnes supplémentaires (+33%)

Moyens nécessaires :

- communication de terrain (dans le cadre du tri sélectif général) + communication institutionnelle pour la mise en place de nouveaux équipements
- analyse périodique de la rentabilité des colonnes et adaptations sur le terrain
- caractérisation de la part du papier dans les recyclables à l'entrée de Demeter
- concertation avec les communes pour l'implantation des colonnes

Optimiser la collecte sur les ZI/ZAC

Objectifs :

- Améliorer la qualité des flux entrant à l'usine de méthanisation
- Soulager le centre de tri DEMETER en quantité et qualité
- Orienter au mieux les flux de déchets professionnels

Propositions d'organisation

Adapter la collecte et le traitement en dotant les producteurs des ZI/ZAC :

- d'un gros bac destiné aux DIB (palettes, cartons, films plastiques...) issus des activités des ateliers (C2) → centre de tri DIB (associer une RS)
- d'un petit bac destiné aux OM des activités des bureaux et des cantines (C2) → méthanisation OM

+ Sensibiliser les producteurs de déchets professionnels sur les éléments strictement interdits à l'usine de méthanisation (déchets toxiques, verre...)

Actions à mettre en place et planning correspondant :

Actions	janv-09	févr-09	mars-09	avr-09	mai-09	juin-09	juil-09	août-09	sept-09	oct-09	nov-09	déc-09
- Bilan détaillé de la collecte dédiée sur la zone Régie (tonnages et volumes par flux) - Etude de conteneurisation et de définition du gisement - Etude et mise en place d'une collecte spécifique ZI/ZAC sur le territoire de la Régie - Bilan et étude de la mise en place de cette collecte spécifique sur l'ensemble du territoire - Avenant éventuel avec les prestataires de collecte												

Indicateurs :

- tonnages par flux de collecte
- taux d'indésirables en entrée du centre Amétyst
- tonnages de matériaux valorisés en centre de tri DIB

Moyens nécessaires :

- pour la collecte spécifique des DIB : BOM renforcées de gros volume

Coûts associés :

- Gain au niveau du centre de tri DEMETER : Diminution du coût d'exploitation (coût fonction du tonnage entrant)
- Gain au niveau de l'usine de méthanisation : Diminution des refus et des coûts associés
- Recettes de valorisation matière
- Coût supplémentaire au niveau du centre de tri DIB : 71,5€HT /tonne entrante (coût marché tri DIB Nicollin)
- Impacts sur les coûts de collecte selon organisation mise en œuvre (secteurs collectés...)

Modifier et harmoniser la collecte des déchets verts

Objectifs :

- Maitriser voir réduire les couts de collecte
- Principe d'égalité des services entre les usagers

Propositions sur la gestion actuelle des déchets verts :

Homogénéiser le mode de collecte des déchets verts (RDV)
 Poursuivre le développement du compostage individuel
 Inciter les usagers à utiliser les Points Propreté

Orientations futures :

Orientation 1 : suppression de la collecte des déchets verts en porte à porte
 Orientation 2 : facturation à l'utilisateur

Actions à mettre en place et planning correspondant :

Actions	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12
- Bilan de la collecte des déchets verts généralisée sur appel avant la fin du marché de prestation de collecte												
- Définition de l'orientation retenue et modalités (conservation système / suppression système / extension collecte et facturation à l'utilisateur)												
- Mise en place du système retenu : intégration dans le marché et dans l'organisation de la régie												

Indicateurs :

- taux de déchets verts dans les OM, quantités de dépôts sauvages
- tonnages de déchets verts collectés dans les Points Propres
- nombre d'appels au N° vert
- nombre d'adresses collectées (si maintien avec ou sans facturation)

Coûts associés :

- Gain escompté de 220 k€ si suppression du service
- Surcout de 15% (315k€, soit + 40k€ par rapport au périmètre du service actuel) si facturation de la collecte des déchets verts à 20€/2m³, soit 55% du cout réel, le reste étant à la charge de la collectivité.

Moyens nécessaires :

- communication institutionnelle et soutien politique des Elus
- règlement de collecte et pouvoir de police envers les contrevenants
- service de recouvrement en cas de facturation du service

Accroître la valorisation et harmoniser la collecte des encombrants

Objectifs :

- Diminuer les coûts de collecte des encombrants
- Augmenter la valorisation

Proposition d'organisation :

- généralisation de la collecte sur RDV sur les communes
- développement de partenariats avec des associations type Emmaüs :
- communication auprès des usagers sur les supports existants (jours de collecte, Harmonie...)
- sur Montpellier (centre-ville en particulier) : concertation pour intervention les jours non collectés par l'Agglo, voir signalisation des encombrants potentiellement valorisables par les services de l'agglo
- sur les communes collectées sur RDV : identification des encombrants valorisables par le numéro vert et transmission de l'information à l'association partenaire

Indicateurs :

- nombre d'appels par commune et par mois
- nombre d'appels réorientés en déchèterie
- tonnage d'encombrants collectés
- tonnage d'encombrants des déchèteries
- tonnage de dépôts sauvages
- kilomètres parcourus par les véhicules de collecte
- coût de collecte des encombrants comparé aux anciens marchés

Coûts associés :

- renforcement des effectifs du numéro vert (coût absorbé dans le cadre de la mise en place de la collecte de la FFOM)

Moyens nécessaires :

- renforcement des effectifs du numéro vert
- règlement de collecte et pouvoir de police envers les contrevenants
- concertation avec les associations locales pour la mise en place d'un partenariat pour la collecte des encombrants valorisables

Optimiser la collecte des papiers blancs

Objectifs :

Augmenter les quantités de papiers blancs captés (aujourd'hui à 50% de l'objectif initial) sans accroître de manière significative le volume de la prestation

Propositions pour les petites et moyennes entreprises non assujetties à la Redevance Spéciale

- petites administrations (non assujetties à la RS) : contractualisation et facturation par la Feuille d'Erable
- petites entreprises productrices de papiers blancs (seuil à définir) : contractualisation sans facturation
- zones de production dense (immeubles de bureaux, zones d'activité) : bacs de regroupement – contractualisation sans facturation

- ➔ dispositif à tester (éventuellement sans mise à disposition de corbeilles cartons) :
- sur immeuble de bureaux (par exemple Le Triangle ou Tour Europa)
 - sur zone d'activité (par exemple Millénaire ou Euromédecine)

Actions à mettre en place et planning correspondant :

Actions	janv-09	févr-09	mars-09	avr-09	mai-09	juin-09	juil-09	août-09	sept-09	oct-09	nov-09	déc-09
- Expérimentation à mener sur zones tertiaires rassemblant plusieurs producteurs (Immeuble Le Triangle, Zones Millénaire ou Euromédecine, Tour Europa,...) - Bilan de l'expérimentation et généralisation éventuelle												

Indicateurs :

- tonnage de papiers blancs collectés
- recettes spécifiques dans le cadre de la Redevance Spéciale

Moyens nécessaires :

- Moyens d'exploitation propres à l'Association Feuille d'Erable
- Appui ponctuel d'un Messenger du Tri (2 à 3 semaines maximum) pour l'information et la sensibilisation des usagers lors du lancement des nouvelles collectes.

Coûts associés :

- intégrés dans coût d'exploitation Feuille d'Erable
- pas de mise à disposition supplémentaire de corbeilles carton de pré-collecte
- communication : 4 k€ environ